

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE

Réunion du 4 Juillet 2018
Convocation du 28 Juin 2018
Affichage le 28 Juin 2018

Membres en exercice : 26

Membres présents : 15

Ayant participé à la délibération : 22

Le quatre juillet deux mil dix-huit à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.

Présents : M. Guy GEYELIN, Mme Dany LEDOUX, M. Pascal OUIN, M. Joël LEHODEY, Mme Thaïs MAURY, Mme Dorothée LECLUZE, Mr Daniel LELIEVRE, Mr Jacques LACOLLEY, Mr Patrick LEBOUTEILLER, Mr Sébastien PERIER, Mme Cécile CAPT, Mme Sylvie CROCI, Mr Sébastien BELHAIRE, Mme Michelle GUIISLE, Mr Dominique MAIRESSE.

*Absents excusés : Mme Christelle GAUCHER qui donne procuration à Mme Cécile CAPT.
Mr Joël CRAHE qui donne procuration à Mr Guy GEYELIN.
Mr Pierre GUICHEMERRE qui donne procuration à Mme Michelle GUIISLE.
Mr Alain HUBERT qui donne procuration à Mme Dany LEDOUX.
Mr Lionel MINGUET qui donne procuration à Mr Jacques LACOLLEY.
Mme Adeline RENIMEL qui donne procuration à Mr Pascal OUIN.
Mme Josette BADIN qui donne procuration à Mr Dominique MAIRESSE.
Mr Frédéric MONSALLIER.
Mme Isabelle LELOUP.
Mme Annabelle COQUIERE.
Mr Laurent DESLANDES.*

Secrétaire de séance : Madame Cécile CAPT.

Le compte-rendu de la session du 07 Juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur MAIRESSE formule toutefois une observation concernant le point 1 des questions diverses par rapport au problème de cartographie du SAMU. Un cas similaire est intervenu dernièrement. Madame LEDOUX fait remarquer que le problème vient du Samu de Saint-Lô. Monsieur OUIN annonce que Monsieur REGNAULT du SDIS assistera à une réunion de la Commune Nouvelle pour transmettre des informations sur le déroulement des interventions. Monsieur GEYELIN rajoute qu'il faudra revoir d'où vient le problème, notamment en profitant du retour d'expérience sur l'intervention du SDIS de Quettreville à la salle des fêtes de Hyenville.

M. GEYELIN demande à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Fermeture espaces publics numérique de Hauteville sur Mer et Quettreville sur Sienna.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

04-07-2018/08 TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A LA RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE

« Monsieur le Maire communique à l'assemblée 3 avenants concernant des travaux complémentaires à la restauration du clocher de l'église, à savoir :

- Avenant concernant le lot Maçonnerie-Pierre de taille – entreprise Quelin d'un montant de 63 063.12 € HT. Ce qui porte le montant du marché à 308 063,12 € HT.
- Avenant concernant le lot Charpente bois – entreprise Aubert Labansat d'un montant de 6 914 € HT. Ce qui porte le montant du marché à 22 645 € HT.
- Avenant maîtrise d'œuvre – Atelier Touchard Architectes d'un montant de 6 997.71 € HT. Ce qui porte le montant du marché à 35 544.23 € HT.

Ces travaux sont justifiés par la découverte au démontage du clocheton du très mauvais état à l'intérieur des maçonneries. En effectuant le travail maintenant on profite de la présence de l'échafaudage. Une intervention différée aurait coûté 30 000 € de plus pour reconstruire un échafaudage.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- Valide ces avenants.
- Charge Monsieur le Maire à procéder à leurs signatures et à payer les dépenses correspondantes. »

Monsieur GEYELIN annonce que le remontage du clocher de l'église a été refait de la même façon qu'à l'origine, en utilisant des os de mouton pour le positionnement des pierres. L'échafaudage sera démonté mi-juillet.

04-07-2018/01 APPROBATION DU RAPPORT RPQS

« Après discussion le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité donne un avis favorable à l'approbation du rapport RPQS (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public) de l'année 2017. »

Monsieur OUIN précise que ce rapport annuel est à compléter et à valider par le Conseil Municipal afin de pouvoir obtenir une subvention de 5000 €. Il annonce également que l'eau de rejet de la station d'épuration est de bonne qualité. Un contrôle est effectué une fois par mois. Monsieur LELIEVRE demande s'il n'y a plus d'interventions des Employés Communaux. Il lui est répondu favorablement. Monsieur OUIN termine en signalant qu'au moindre petit souci, il est informé par la Saur.

04-07-2018/02 APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Mr le Maire informe l'assemblée de la nécessité de mettre à jour le règlement du service assainissement collectif qui est fourni aux futurs abonnés lors de leur dépôt de permis de construire. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un article supplémentaire a été rajouté.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

Valide ce nouveau règlement.

REPRISE PARCELLE ZC 34.

Monsieur GEYELIN annonce à l'assemblée que le terrain HELEINE qui a été vendu dans la Zone Artisanale est en partie zone humide. La parcelle cadastrée ZC 34 est sur le point d'être attribuée au Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Ouest. Cette parcelle est située en zone humide mais ne serait pas-t-il plus judicieux de la conserver pour un futur aménagement de l'extension de la zone artisanale. L'avant-projet réalisé par les services techniques de la Communauté Coutances Mer et Bocage fait ressortir le besoin potentiel de compensation de la zone humide. A noter malheureusement que depuis 19 mois, il n'existe pas de projet validé pour les travaux d'extension non plus d'ailleurs que de budget annexe spécifique pour la zone des Presmenils. Nous devons décider après réflexion de revenir éventuellement sur notre délibération cédant le terrain des peupliers, face au parking de la Sienne pour l'Euro symbolique, afin de compenser l'empiètement de la Zone Industrielle de la Mare à Coutances sur la zone humide.

04-07-2018/09 CESSION BANDE DE TERRAIN ZB 113 A LA COMMUNE

Monsieur le Maire annonce au conseil que la Commune doit racheter une parcelle ZB 113 d'une superficie de 53 m² située « Rue Royale » en bordure de voirie communale, appartenant à Monsieur Yves LHULLIER. Cette opération résulte d'un oubli de régularisation entre Monsieur SAVARY et la Commune.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à cette acquisition à l'euro symbolique.
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- Charge Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'acte.

04-07-2018/03 ADHESION AU FDGDON - FRELONS ASIATIQUES-

Monsieur le Maire expose qu'il a été à nouveau sollicité par la FDGDON de la Manche pour la lutte collective contre le frelon asiatique. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Est favorable à la participation à la lutte contre le frelon asiatique.
- Précise que la prise en charge de destruction sur fera uniquement sur le domaine communal.
- Charge Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention. La participation pour l'année 2018 s'élève à la somme de 58 €. Concernant la destruction des nids, la participation de la Commune se fera en fonction des travaux de destructions réalisés sur la Commune au cours de l'année.
- Charge Monsieur le Maire à choisir 2 prestataires, soit Monsieur HERVY Alain (choix 1) et Callisto system (choix 2) qui interviendront à la destruction des nids.

04-07-2018/03 ADHESION AU FREDON

« Monsieur le Maire présente au conseil municipal une charte d'entretien des espaces publics transmis par l'organisme Fredon. Cette charte comporte 3 niveaux d'engagement (traiter mieux, traiter moins, ne plus traiter). Uniquement l'accompagnement à l'obtention au niveau 3 est aidé et la collectivité peut bénéficier de 40 % d'aides de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au niveau 3 et bénéficier des 40 % d'aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'achat de matériel.
- Charge Monsieur le Maire à compléter et signer la charte d'entretien des espaces publics. »

Monsieur BELHAIRE pense que dans l'avenir il faudra repenser aux projets d'aménagements des espaces communaux (sans utilisation de produits phytosanitaires).

04-07-2018/04 BUDGET COMMUNAL DECISION MODIFICATIVE N°2 SUBVENTION POUR LE FESTIVAL DE GUEHEBERT

Monsieur GEYELIN fait part à l'assemblée que la Commune de Guéhébert organise le week-end du 11 août prochain pour la commémoration de la libération, un festival sur la reconstitution d'un village

Normand. Une subvention leur est attribuée moyennant un montant de 1 € par habitant suivant la proposition faite par la Communauté Coutances Mer et Bocage. La subvention pour le festival de Guéhébert n'étant pas prévue au budget, la décision modificative suivante est prise :

Chapitre 65

Dépenses de fonctionnement

Article 6574 : Subvention fonctionnement personnel droit privé + 1 851 €

Chapitre 67

Dépenses de fonctionnement

Article 678 : Autres charges exceptionnelles. - 1 851 €

04-07-2018/05 TARIFS CANTINE

« Dorothee LECLUZE prend la parole et fait part à l'assemblée que le prix de revient d'un repas à la cantine est légèrement en baisse concernant l'année 2017 par rapport à l'année 2016. Il en est de même concernant le prix de revient d'un repas au centre de loisirs. La commission cantine propose le maintien des tarifs suivants pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Repas cantine enfant : 3.30 €uros.
- Repas centre de loisirs : 5.45 €uros

D'autre part, une demande de restauration d'un organisme extérieur a été sollicitée pour 18 enfants et 2 accompagnateurs.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- Décide d'appliquer les tarifs proposés par la commission cantine pour l'année 2018-2019,
- Décide de fixer le montant du repas à 5.45 € pour les organismes extérieurs. »

Madame LECLUZE termine en précisant qu'en 2017, 18 256 repas ont été servis, soit plus de 1200 repas qu'en 2016.

04-07-2018/06 REMBOURSEMENT VISITE MEDICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur GEYELIN fait part au conseil que le personnel communal, lors de sa nomination en tant que stagiaire doit passer une visite médicale à l'embauche auprès d'un médecin agréé.

Ces visites représentent un coût allant de 23 à 25 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au remboursement des visites médicales des agents concernés.

04-07-2018/07 FERMETURE ESPACES PUBLICS NUMERIQUE HAUTEVILLE SUR MER QUETTREVILLE SUR SIENNE

Monsieur GEYELIN fait part au conseil qu'il a été contacté par téléphone il y a quelques semaines par le Vice-Président de la Communauté Coutances Mer et Bocage, responsable du numérique l'informant de la fermeture de l'espace public numérique au 5 juillet prochain. La confirmation de cette décision a été apportée par courrier reçu à la Mairie le 13 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après discussion, délibère et à l'unanimité,

- Prend acte des fermetures programmées des espaces publics numérique de Quetteville sur Sienne et Hauteville sur Mer. Ces EPN, dont les prestations et services rendus ont toujours été de grande qualité, répondaient à un besoin avéré et étaient fréquentés par de nombreux Quettevillais, Hautais, estivants et habitants des communes voisines.

- Trouve regrettable qu'il n'y ait eu aucune concertation avec les élus des Communes concernées, ni aucun débat lors des précédentes assemblées communautaires,

- Déploire ces fermetures qui marquent l'altération progressive des services de proximité en milieu rural, en particulier à la veille (1^{er} janvier 2019) de l'élargissement de la Commune Nouvelle réunissant 5 Communes et 3250 habitants

- Enfin conteste en totalité la pertinence des arguments avancés par le bureau de la CMB pour justifier cette décision et relève en particulier le manque total de crédibilité de l'argument économique, puisque l'implantation nouvelle prévue engendra des travaux d'aménagement au sein du pôle communautaire.

QUESTIONS DIVERSES.

- a. Madame MAURY informe les élus que le bulletin municipal devrait arriver à la Mairie vers le 10 juillet et qu'une distribution avant le 14 juillet 2018 serait appréciée.
- b. Madame MAURY signale qu'elle a été contactée par un représentant d'Ald diffusion demandant si la Commune Nouvelle souhaite relancer l'agenda 2019. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- c. Monsieur OUIN signale que la commune serait intéressée pour reprendre une bande de terrain qu'elle entretient depuis 30 ans située « Rue de l'Eglise ». Cette bande appartiendrait au propriétaire de la parcelle ZI 95 située en arrière. Monsieur le Maire charge Monsieur OUIN de prendre contact avec le propriétaire afin de céder éventuellement cette bande à la Commune.
- d. Monsieur OUIN fait un point sur les travaux. Les travaux « Rue de la Sienne » sont terminés. Les travaux « rue Charles de Gaulle » devraient se terminer vers le 14 juillet. Les travaux « rue de la Libération » fin juillet.
- e. Monsieur OUIN annonce que l'entreprise Eurovia a été retenue concernant la pose d'enrobé dans les rues de la Sienne, Charles de Gaulle et de la Libération. Les travaux commenceront vers le 15 septembre et devront se terminer à Noël. Un aménagement dans la « Rue Cavée » sera fait avec pose d'un plateau. Une écluse sera mise en place au niveau du terrain de foot dans la rue de la libération.
- f. Monsieur OUIN transmet le coût du nouveau poste de relèvement, à savoir :
 - Proposition Enedis pour un montant de 1294.85 € TTC
 - Proposition Sdeau 50 pour un montant de 1 334.24 € TTC.

Il précise que dans l'avenir concernant les postes de relèvements ainsi que la station d'épuration, il n'y aura plus d'abonnement téléphonique avec Orange. Les contacts se feront par portable. Cela représentera des économies pour la collectivité. Devons-nous procéder aux changements maintenant ? Le sujet sera revu en Septembre prochain.

- g. Monsieur GEYELIN remercie l'ensemble des bénévoles pour l'organisation de la fête St Jean. Il tient également à remercier Monsieur Patrick LEBOUTEILLER par rapport à l'acquisition en occasion d'un réfrigérateur et de trois chauffes assiettes d'une valeur de 615 €uros.
- h. Monsieur GEYELIN informe l'assemblée qu'il a reçu le projet d'arrêté de la Commune Nouvelle.
- i. Concernant le projet de foyer logement seniors à Quettreville, Monsieur GEYELIN indique qu'un projet privé de village senior va voir le jour à Montmartin sur mer avec de nombreux logements. Madame LEDOUX indique que le conseil départemental ne subventionnera pas notre projet foyer logement car le terrain semble trop éloigner du centre bourg. Au vu de ces nouveaux éléments, le projet de foyer logement de Quettreville est suspendu.
- j. Madame LEDOUX fait part de l'abandon du projet village séniors. Le terrain se situant loin du centre bourg et d'autre part un projet similaire va être créé à Montmartin sur Mer.
- k. Monsieur LACOLLEY signale qu'il a été remercié par le collège de PANTIN concernant le prêt du terrain de foot et le goûter offert par la municipalité Dimanche 24 juin.
- l. Madame CAPT se demande si la commune a reçu une nouvelle proposition concernant le terrain face à la Mairie. Monsieur GEYELIN lui répond que non.
- m. Madame LEDOUX transmet les taux Gémapi qui seront appliqués sur les feuilles d'imposition 2018. Taxe habitation: 0.793% - taxe bâti : 0.753% - taxe non-bâti : 1.49%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,

Guy GEYELIN